

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 4 avril 2011, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le Conseil au complet sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont aussi présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard,
Le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

11-04-269 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 4 avril 2011 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point 4.11 « Arc-en-Ciel Vaudreuil-Soulanges / Brunch du printemps » et en y retirant les points 5.3 « Expropriation / Lot 4 559 872 / Centre sportif multidisciplinaire / Règlement hors cour » et 5.5 « Expropriation / Lot 4 286 747 / Élargissement du boulevard de la Gare / Règlement hors cour »;

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 21 mars 2011

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

4.1 Recensement 2011

4.2 Société de sauvegarde de la mémoire de Félix-Leclerc / Tournoi de golf

4.3 Fondation de l'Hôpital du Suroît / Tournoi de golf / Aide financière

4.4 Société nationale des Québécois du Suroît / Gala mérite en histoire 2011 / Aide financière

4.5 Ville de Pincourt et Comité Ville en Santé Pincourt / Soirée souper-théâtre

4.6 Centre Notre-Dame de Fatima / Dégustation « Vins & Fromages » / Aide financière

4.7 Troupe de théâtre Les Philanthropes / Aide financière

4.8 Centre d'action bénévole L'Actuel / Dîner reconnaissance / Aide financière

4.9 Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges / Tournoi de golf / Aide financière

4.10 Protocole d'entente pour la gestion du centre multisports / Autorisation de signature

4.11 Arc-en-Ciel Vaudreuil-Soulanges / Brunch du printemps

- 5. GREFFE**
 - 5.1 Entente de partage et de confidentialité / Fichiers électroniques / Délégation de pouvoir / Autorisation de signature
 - 5.2 Mandat / Services professionnels / Avocat / Recours en dommages / Refoulements d'égout / Pluies exceptionnelles des 30 septembre et 1^{er} octobre 2010
- 6. TRÉSORERIE**
 - 6.1 Liste des comptes
 - 6.2 Financement des partis politiques municipaux / Rapport annuel de la trésorière
 - 6.3 Annulation / Excédent de fonctionnement affecté
 - 6.4 Mauvaises créances
- 7. RESSOURCES HUMAINES**
 - 7.1 Service action communautaire / Embauche temporaire / Caissier
 - 7.2 Service des eaux / Stagiaire en milieu de travail / Usine de filtration
 - 7.3 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Départ à la retraite / Agent de bureau 3
 - 7.4 Service des ressources humaines / Lettre d'entente n° 11 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique – local 1432 / Autorisation de signature
 - 7.5 Service des arts et de la culture / Embauche / Guide animateur étudiant à la Maison Valois / Saison estivale 2011
- 8. COMMUNICATIONS**
- 9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE**
- 10. ARTS ET CULTURE**
- 11. ACTION COMMUNAUTAIRE**
 - 11.1 Adjudication de contrat / Parc rue du Ruisselet / Modules de jeux
- 12. PROTECTION PUBLIQUE**
 - 12.1 Offre de service / Soutien / Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- 13. TRAVAUX PUBLICS**
 - 13.1 Adjudication de contrat / Fourniture de godets pour la chargeuse-rétrocaveuse
 - 13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-07 / Fourniture d'une chargeuse-rétrocaveuse
 - 13.3 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-09 / Location d'une faucheuse conventionnelle avec opérateur
 - 13.4 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-10 / Location d'une faucheuse à bras télescopique avec opérateur
 - 13.5 Circulation / Interdiction de stationnement / Rue Jean-Claude-Tremblay
- 14. EAUX**
- 15. SERVICES TECHNIQUES**
 - 15.1 Choix des professionnels / Autorisation / Transmission des plans et devis au MDDEP / Projet « Services municipaux au nord de l'avenue Marier » - phases 2 et 3 / Règlement n° 1621
 - 15.2 Ordre de changement n° 3 / Aménagement des parcs des Géraniums, des Siffleurs, Aurèle-Joliat et montée de la Côte-double / Règlement n° 1585
 - 15.3 Ordre de changement n° 3 / Construction de la caserne d'incendie – rue Forbes / Règlement n° 1583

- 15.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 202-110-1615 / Travaux de construction d'un stationnement municipal / Lot 1 544 630 / Rue Raoul-Blais entre le boulevard Harwood et la rue Chicoine
- 15.6 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 020-020-78 / Travaux de construction de jeux d'eau et d'aménagement d'un parc sur la rue de Champagne / Règlement n° 1609

16. URBANISME

- 16.1 Dérogation mineure / 3110-3120, boulevard de la Gare / Hauteur d'une tourelle / Zone C3-357 / Lot 4 119 362 / CCU n° 11-03-34
- 16.2 Dérogation mineure / 2431, rue Henry-Ford / Marge avant / Accès à la rue / Espace chargement/déchargement / Zone I2-644 / Lots 1 547 189 et 2 325 609 ptie (lot projeté 4 663 930) / CCU n° 11-03-41

17. ENVIRONNEMENT

- 17.1 Programme de subvention Fonds Éco IGA / Barils de récupération d'eau de pluie

18. RÉGLEMENTATION

- 18.1 Avis de motion / Règlement n° 1563-01 / Modification / Ventes de garage et ventes temporaires / Harmonisation des amendes
- 18.2 Avis de motion / Règlement n° 1610 / Plans et devis / Surveillance des travaux / Honoraires professionnels / Construction d'un stationnement en frontage de l'aréna existant
- 18.3 Avis de motion / Règlement n° 1623 / Utilisation extérieure de l'eau potable
- 18.4 Adoption de projet / Règlement n° 1621 / Protocole d'entente / Projet « Services municipaux au nord de l'avenue Marier » - phases 2 et 3
- 18.5 Avis de motion / Règlement n° 1621 / Protocole d'entente / Projet « Services municipaux au nord de l'avenue Marier » - phases 2 et 3
- 18.8 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-152 / Ajout à la grille des usages et normes / Zone C2-258 / Article concernant les terrasses extérieures
- 18.9 Avis de motion / Règlement n° 1275-152 / Ajout à la grille des usages et normes / Zone C2-258 / Article concernant les terrasses extérieures
- 18.10 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-153 / Modification / Limites de la zone C3-405 / Inclusion du lot 4 378 205
- 18.11 Avis de motion / Règlement n° 1275-153 / Modification / Limites de la zone C3-405 / Inclusion du lot 4 378 205
- 18.14 Adoption / Règlement n° 1275-150 / Autorisation / Garages détachés situés à l'extérieur du périmètre urbain
- 18.15 Avis de motion / Règlement n° 1627 / Travaux de mise à niveau du puits d'alimentation d'eau potable / Secteur domiciliaire Ritchie

19. DIRECTION GÉNÉRALE

- 19.1 Autorisations de la directrice générale

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

« ADOPTÉE »

11-04-270 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation ainsi que celui de la séance ordinaire du 21 mars 2011 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

11-04-271 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

11-04-272 RECENSEMENT 2011

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion appuie le Recensement de 2011 et invite tous les résidents à remplir leur formulaire du recensement en ligne à : www.recensement2011.gc.ca, ou par la poste, d'ici mardi le 10 mai 2011, pour que la diffusion de données précises et complètes à des fins de prestation de programmes et de services dont nous bénéficions tous soit possible.

« ADOPTÉE »

**11-04-273 SOCIÉTÉ DE SAUVEGARDE DE LA MÉMOIRE DE FÉLIX-LECLERC /
TOURNOI DE GOLF**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au premier tournoi de golf organisé par la Société de sauvegarde de la mémoire de Félix-Leclerc;

CONSIDÉRANT que les fonds recueillis lors de cette activité permettront d'entreprendre les travaux de restauration de la Maison Félix-Leclerc de Vaudreuil;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat d'un quatuor régulier, soit quatre (4) billets, au montant de mille dollars (1 000 \$) pour le tournoi de golf organisé par la Société de sauvegarde de la mémoire de Félix-Leclerc qui aura lieu le 12 mai 2011 au Club de golf Summerlea;

D'autoriser les membres du Conseil municipal qui le désirent à y participer;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-04-274 FONDATION DE L'HÔPITAL DU SUROÛT / TOURNOI DE GOLF / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la 20^e édition du tournoi de golf annuel organisé par la Fondation de l'Hôpital du Suroût;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de cinq cents dollars (500 \$) soit versé à la Fondation de l'Hôpital du Suroît, à titre de commandite, pour l'organisation du tournoi de golf annuel qui aura lieu le 14 septembre 2011 au Club de golf Summerlea;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-590-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-04-275 SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS DU SUROÎT / GALA MÉRITE EN HISTOIRE 2011 / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que le Gala Mérite en histoire vise à promouvoir l'intérêt, le goût et la connaissance de l'histoire du Québec auprès des jeunes, à valoriser l'enseignement de l'histoire, promouvoir et valoriser l'histoire locale, régionale et nationale du Québec et à souligner le travail des élèves méritants;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de cinq cents dollars (500 \$) soit versé à la Société nationale des Québécois du Suroît, à titre d'aide financière, pour l'organisation et la réussite du Gala Mérite en histoire 2011 qui se déroulera le 23 mai 2011 à Beauharnois;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-702-51-971;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-04-276 VILLE DE PINCOURT ET COMITÉ VILLE EN SANTÉ PINCOURT / SOIRÉE SOUPER-THÉÂTRE

CONSIDÉRANT l'invitation à assister à la soirée souper-théâtre organisée par la Ville de Pincourt et le Comité Ville en Santé Pincourt dans le cadre d'une levée de fonds dont les bénéficiaires sont consacrés annuellement à la réalisation d'activités et d'aménagements pour la communauté pincourtoise;

CONSIDÉRANT que le Comité Ville en Santé s'est fixé comme objectif de contribuer à l'organisation d'activités récréatives diverses destinées aux jeunes adolescents;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat d'une paire de billets au montant de cent soixante-quinze dollars (175 \$) pour la soirée souper-théâtre organisée par la Ville de Pincourt et le Comité Ville en Santé Pincourt qui aura lieu le 16 juin 2011 au Théâtre des Cascades;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-04-277 CENTRE NOTRE-DAME DE FATIMA / DÉGUSTATION « VINS & FROMAGES » / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la dégustation « Vins & Fromages » organisée par le Centre Notre-Dame de Fatima;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de cinq cents dollars (500 \$) soit versé, à titre de commandite, au Centre Notre-Dame de Fatima pour l'organisation et la réussite de la dégustation « Vins & Fromages » qui aura lieu le 27 mai 2011;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-590-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-04-278 TROUPE DE THÉÂTRE LES PHILANTHROPES / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par la troupe de théâtre Les Philanthropes;

CONSIDÉRANT que cet organisme sans but lucratif a pour mission d'offrir des productions théâtrales tout en s'associant à une cause humanitaire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit versé un montant de deux cent cinquante dollars (250 \$), à titre de commandite, à la troupe de théâtre Les Philanthropes pour l'organisation et la tenue de la pièce théâtrale *En pièces détachées* qui sera présentée les 3, 4, 10 et 11 juin prochain à l'école Baie Saint-François de Salaberry-de-Valleyfield;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-702-52-971;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-04-279 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE L'ACTUEL / DÎNER RECONNAISSANCE / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au dîner reconnaissance des bénévoles organisé par le Centre d'action bénévole L'Actuel;

CONSIDÉRANT que cet événement permettra de mettre en valeur les gestes posés par les bénévoles qui ont cumulé plusieurs années de bénévolat au sein de cet organisme;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de deux cents dollars (200 \$) soit versé au Centre d'action bénévole L'Actuel, à titre de commandite, pour l'organisation et la réussite du dîner reconnaissance qui se déroulera le 17 avril 2011 au centre communautaire de L'Île-Perrot;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-590-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-04-280 FONDATION DES SOINS DE SANTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES / TOURNOI DE GOLF / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la 7^e édition du tournoi de golf organisé par la Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de cinq cents dollars (500 \$) soit versé, à titre de commandite, à la Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges pour l'organisation et la réussite de la 7^e édition du tournoi de golf qui se tiendra le 16 mai 2011 au Club de golf le Whitlock;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-590-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-04-281

**PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA GESTION DU CENTRE MULTISPORTS /
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes (CMCDJ) est un organisme sans but lucratif voué à la promotion de l'activité physique;

CONSIDÉRANT que la charte de CMCDJ prévoit que la Ville nomme cinq (5) des onze (11) membres de son conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que CMCDJ a obtenu une subvention du Fonds Chantiers Canada-Québec s'élevant à seize millions sept cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-huit dollars (16 784 588 \$) pour la construction d'un complexe sportif sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que CMCDJ a accepté de céder ladite subvention à la Ville afin que ce cette dernière puisse poursuivre, à moindre coût, la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT l'opportunité de confier la gestion du centre multisports à CMCDJ;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Ville et CMCDJ afin de confier à cette dernière la gestion du centre;

CONSIDÉRANT que cette entente prévoit un engagement des crédits de la Ville pour une période de plus de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT que cette entente prévoit un cautionnement de deux millions de dollars (2 000 000 \$), par la Ville, des obligations prises par CMCDJ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité doit obtenir l'autorisation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) pour un engagement de crédit de plus de cinq (5) ans ainsi que pour un cautionnement excédant cinquante mille dollars (50 000 \$);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir avec CMCDJ pour la gestion du centre multisports;

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion accepte de se porter caution en faveur de CMCDJ d'un montant de deux millions de dollars (2 000 000 \$);

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de cautionnement ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le greffier soit mandaté afin de présenter au MAMROT une demande pour les autorisations requises par la Loi.

« ADOPTÉE »

11-04-282 ARC-EN-CIEL VAUDREUIL-SOULANGES / BRUNCH DU PRINTEMPS

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au brunch du printemps organisé par Arc-en-Ciel Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'implication de cet organisme auprès de personnes présentant des problèmes de santé mentale;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de vingt (20) billets au montant de quinze dollars (15 \$) chacun pour le brunch du printemps organisé par Arc-en-Ciel Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 10 avril 2011 à la Gare de Dorion;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-04-283 ENTENTE DE PARTAGE ET DE CONFIDENTIALITÉ / FICHIERS ÉLECTRONIQUES / DÉLÉGATION DE POUVOIR / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Ville est régulièrement appelée à adhérer à des ententes en matière de partage et de confidentialité de fichiers électroniques;

CONSIDÉRANT que ces ententes n'impliquent aucun déboursé;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déléguer le pouvoir de signer ces ententes à la directrice générale;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, toute entente en matière de partage et de confidentialité de fichiers électroniques.

« ADOPTÉE »

11-04-284 MANDAT / SERVICES PROFESSIONNELS / AVOCAT / RECOURS EN DOMMAGES / REFOULEMENTS D'ÉGOUT / PLUIES EXCEPTIONNELLES DES 30 SEPTEMBRE ET 1^{ER} OCTOBRE 2010

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. François Séguin s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu de nombreuses réclamations à la suite des pluies exceptionnelles des 30 septembre et 1^{er} octobre 2010 en raison d'inondations de propriétés;

CONSIDÉRANT que plusieurs de ces réclamations sont susceptibles de faire l'objet de recours judiciaires;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater une firme d'avocats afin de représenter la Ville dans ces dossiers;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la firme Séguin & Associés Avocats inc. soit mandatée afin de représenter la Ville dans tous les dossiers de réclamation découlant des pluies exceptionnelles survenues les 30 septembre et 1^{er} octobre 2010.

« ADOPTÉE »

11-04-285 LISTE DES COMPTES

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de trois millions sept cent quatre-vingt-trois mille sept cent soixante-dix dollars et quarante-deux cents (3 783 770,42 \$).

« ADOPTÉE »

11-04-286 FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES MUNICIPAUX / RAPPORT ANNUEL DE LA TRÉSORIÈRE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du rapport annuel de la trésorière sur les activités effectuées en vertu du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

« ADOPTÉE »

11-04-287 ANNULATION / EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ

CONSIDÉRANT qu'un excédent de fonctionnement avait été affecté en 2007 au montant d'un million de dollars (1 000 000 \$) pour l'aménagement du parc Valois;

CONSIDÉRANT qu'il existe un solde non utilisé;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le solde non utilisé au montant de deux cent deux mille huit cent dix-neuf dollars et seize cents (202 819,16 \$) soit retourné à l'excédent accumulé non affecté.

« ADOPTÉE »

11-04-288 MAUVAISES CRÉANCES

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la trésorière soit autorisée à radier des livres comptables de la Ville les créances irrécouvrables suivantes :

- Pierre-Luc Girard	facture n° 2008	35,00 \$
- Isabelle Puzé	facture n° 2445	130,00 \$
- Centre sportif Vaudreuil-Dorion Itée	facture n° 2610	8 272,42 \$

« ADOPTÉE »

11-04-289 SERVICE ACTION COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE TEMPORAIRE / CAISSIER

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M. Louis-Michel Dubreuil à titre de caissier au sein du Service action communautaire, et ce, à compter du 7 mars 2011, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

11-04-290 SERVICE DES EAUX / STAGIAIRE EN MILIEU DE TRAVAIL / USINE DE FILTRATION

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise M. Christian Gendron, directeur aux usines, à accepter la demande de stage non rémunéré dans le cadre du programme « Conduite de procédés de traitement de l'eau » du Centre de formation professionnelle Paul-Gérin-Lajoie de la Commission scolaire des Trois-Lacs, et à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tout document nécessaire à cette fin;

QUE la Ville accepte que M. Francis Portelance effectue un stage non rémunéré à l'usine de filtration sous la supervision de M. Christian Gendron, et ce, pour la période comprise entre le 9 mai et le 19 mai 2011.

« ADOPTÉE »

11-04-291 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / DÉPART À LA RETRAITE / AGENT DE BUREAU 3

CONSIDÉRANT la correspondance reçue le 17 mars 2011 de M^{me} Françoise Gagnon, agent de bureau 3 au Service du développement et de l'aménagement du territoire;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le départ à la retraite de M^{me} Françoise Gagnon, agent de bureau 3 au Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, à compter du 30 juin 2011;

QUE la Ville remercie M^{me} Gagnon pour son dévouement et l'excellent travail accompli au cours de ses nombreuses années de service;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

11-04-292 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES / LETTRE D'ENTENTE N° 11 À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LOCAL 1432 / AUTORISATION DE SIGNATURE

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Gabriel Parent s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le maire, la directrice générale et la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, la lettre d'entente n° 11 à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) - section locale 1432 dans le but de modifier l'appellation du poste de magasinier.

« ADOPTÉE »

**11-04-293 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / EMBAUCHE / GUIDE ANIMATEUR
ÉTUDIANT À LA MAISON VALOIS / SAISON ESTIVALE 2011**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire de M. Michel Vallée, directeur du Service des arts et de la culture, en date du 15 mars 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche temporaire de M. François Dumouchel à titre d'étudiant au poste de guide animateur pour les expositions présentées à la Maison Valois au cours de la saison estivale 2011, et ce, pour la période comprise entre le 15 mai et le 9 septembre 2011 inclusivement;

QUE le salaire horaire versé à M. François Dumouchel à titre de guide animateur étudiant soit établi à neuf dollars et soixante-dix-huit cents (9,78\$);

QUE l'horaire de travail de M. Dumouchel soit établi selon les besoins du service, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-04-294 ADJUDICATION DE CONTRAT / PARC RUE DU RUISSELET / MODULES DE JEUX

CONSIDÉRANT les propositions soumises par quatre (4) différentes firmes pour la fourniture et l'installation de modules de jeux dans l'aire du parc longeant la rue du Ruisselet;

CONSIDÉRANT la conclusion de l'analyse desdites propositions, qui a été réalisée selon la grille de pondération et d'évaluation, présentée par M. Marc Brunet du Service action communautaire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit retenue la proposition n° 2 soumise par Équipements récréatifs Jambette inc., 700, rue des Calfats, Lévis (Québec), G6V 9E6, pour le module F-11058-LASA avec balançoires et jeux individuels (cheval et perroquet sur ressort et tractopelle), et ce, pour un montant de vingt-quatre mille huit cent dix-huit dollars et cinquante-six cents (24 818,56 \$), incluant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

« ADOPTÉE »

**11-04-295 OFFRE DE SERVICE / SOUTIEN / SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN
SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT la charge accrue de responsabilités confiée au directeur du Service sécurité incendie par intérim;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'assurer la réalisation de toutes les actions exigées prévues pour l'an 1, ainsi que les années subséquentes, du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville mandate la firme Services en gestion incendie enr., 3280, rue Léon-Brisebois, Île-Bizard (Québec), H9C 1W2, pour participer à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, aux conditions énoncées dans l'offre de service du 1^{er} avril 2011, et ce, pour un montant n'excédant pas quatorze mille quatre cents dollars (14 400 \$), taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-220-00-419;

QU'à cette fin sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE : 02-220-00-115	(Pompiers - Formation)	7 800 \$
DE : 02-220-00-454	(Formation)	7 900 \$
À : 02-220-00-419	(Honoraires professionnels)	15 700 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-04-296 ADJUDICATION DE CONTRAT / FOURNITURE DE GODETS POUR LA CHARGEUSE-RÉTROCAVEUSE

CONSIDÉRANT l'achat d'une chargeuse-rétrocaveuse de marque John Deere, modèle 310SJ, année 2011 neuve;

CONSIDÉRANT la nécessité de munir cet équipement d'un godet de chargement et d'un godet d'excavation;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de demandes de prix, deux (2) soumissions ont été déposées;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Nortrax Québec inc., 4500, autoroute Chomedey, Laval (Québec), H7R 6E9, pour la fourniture d'un (1) godet de chargement de 1,3 v³ et d'un (1) godet d'excavation de 24 pouces, et ce, pour un montant de six mille huit cent soixante-cinq dollars (6 865 \$), taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable en 2012.

« ADOPTÉE »

11-04-297 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-07 / FOURNITURE D'UNE CHARGEUSE-RÉTROCAVEUSE

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture d'une chargeuse-rétrocaveuse, trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 15 mars 2011 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-11-07;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Gyuylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Nortrax Québec inc., 4500, autoroute Chomedey, Laval (Québec), H7R 6E9, pour la fourniture d'une chargeuse-rétrocaveuse de marque John Deere, modèle 310SJ, année 2011 neuve, et ce, pour un montant de quatre-vingt-six mille huit cent cinquante dollars (86 850 \$), taxes applicables non comprises;

QUE la Ville accepte l'offre de rachat de la chargeuse-rétrocaveuse n° TP6616, de marque Case, modèle 590 SL, année 1999, n° de série JJG0211732, et ce, pour un montant de quinze mille dollars (15 000 \$), taxes applicables non comprises;

QUE la Ville accepte l'offre de garantie prolongée de cinq (5) ans ou cinq mille (5 000) heures (option A – Groupe moto/hydraulique), et ce, pour un montant de cinq mille cent dollars (5 100 \$), taxes applicables non comprises;

le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-11-07;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable en 8 ans à compter de 2012.

« ADOPTÉE »

11-04-298 PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-10-09 / LOCATION D'UNE FAUCHEUSE CONVENTIONNELLE AVEC OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT que le contrat initial est d'une durée d'un (1) an finissant avec l'année 2010 et qu'il y a possibilité de prolongation d'une année;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics qui favorise la prolongation dudit contrat pour l'année 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-10-09 adjugé à l'entreprise Luc Castonguay inc., 464, rue Lafleur, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 6N4, pour une année additionnelle, soit l'année 2011, et ce, au taux horaire de soixante-douze dollars et quatre-vingt-deux cents (72,82 \$), le tout conformément au document d'appel d'offres;

QUE le directeur des travaux publics, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location d'une faucheuse conventionnelle avec opérateur pour l'année 2011 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

11-04-299 PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-10-10 / LOCATION D'UNE FAUCHEUSE À BRAS TÉLESCOPIQUE AVEC OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT que le contrat initial est d'une durée d'un (1) an finissant avec l'année 2010 et qu'il y a possibilité de prolongation d'une année;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics qui favorise la prolongation dudit contrat pour l'année 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-10-10 adjugé à l'entreprise Luc Castonguay inc., 464, rue Lafleur, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 6N4, pour une année additionnelle, soit l'année 2011, et ce, au taux horaire de quatre-vingt-onze dollars et trois cents (91,03 \$), le tout conformément au document d'appel d'offres;

QUE le directeur des travaux publics, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location d'une faucheuse à bras télescopique avec opérateur pour l'année 2011 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

11-04-300 CIRCULATION / INTERDICTION DE STATIONNEMENT / RUE JEAN-CLAUDE-TREMBLAY

CONSIDÉRANT qu'il est difficile de circuler dans la 1^{re} courbe de la rue Jean-Claude-Tremblay près de la rue Bill-Durnan lorsque des voitures sont stationnées de part et d'autre;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de circulation lors d'une réunion tenue le 16 mars 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le stationnement des véhicules routiers soit prohibé dans la 1^{re} courbe de la rue Jean-Claude-Tremblay, à partir de l'intersection de la rue Bill-Durnam jusqu'à la fin du terrain du 210, rue Jean-Claude-Tremblay, et ce, des deux (2) côtés de la rue;

QUE soit mandaté, à cette fin, le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

ET QUE copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

11-04-301 CHOIX DES PROFESSIONNELS / AUTORISATION / TRANSMISSION DES PLANS ET DEVIS AU MDDEP / PROJET « SERVICES MUNICIPAUX AU NORD DE L'AVENUE MARIER » - PHASES 2 ET 3 / RÈGLEMENT N^o 1621

CONSIDÉRANT le règlement n^o 1621 en cours d'adoption visant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et « Les cours Valois inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction de la fondation de rues, des services municipaux, d'aqueduc, d'égout domestique et d'égout pluvial du projet « Services municipaux au nord de l'avenue Marier phase 2 (parties des rues Bellini et Vivaldi) et phase 3 (rue Verdi et une partie de la rue Bellini);

CONSIDÉRANT que l'article 0.09 du protocole d'entente à intervenir stipule que les professionnels pour exécuter les plans et devis et la surveillance des travaux de ce projet seront choisis par la Ville;

CONSIDÉRANT que les plans et devis de ce projet sont finalisés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire aux fins de permettre au greffier de confirmer que la municipalité ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) ainsi que l'engagement de la Ville à prendre possession des infrastructures avant leur exploitation;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire pour autoriser l'ingénieur-consultant à transmettre les plans et devis de ce projet aux fins d'obtenir le certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), le tout en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme le choix de la firme d'ingénieurs-conseils CDGU inc. pour la préparation des plans et devis aux fins de procéder à la construction de la fondation de rues, des services municipaux, d'aqueduc, d'égout domestique et d'égout pluvial du projet « Services municipaux au nord de l'avenue Marier phase 2 (parties des rues Bellini et Vivaldi) et phase 3 (rue Verdi et une partie de la rue Bellini), où celle-ci a été mandatée par le promoteur « Les Cours Valois inc. »;

QUE M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, soit choisi pour qu'avant les travaux de ce projet, il procède à l'installation des repères nécessaires à l'intérieur des emprises de rues de ce projet;

QUE la firme Groupe ABS inc. soit choisi afin de donner le soutien nécessaire à l'ingénieur-résident chargé de la surveillance des travaux aux fins de vérifier la qualité et la mise en place des matériaux posés sur ce projet et d'assurer que tous les rapports soient transmis au directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

QUE tous ces professionnels soient mandatés par le promoteur « Les Cours Valois inc. », aux soins de M. Sylvain Farand, le tout en conformité avec le protocole d'entente à intervenir faisant l'objet de l'annexe A, en date du 15 mars 2011, qui fera partie intégrante du projet de règlement n° 1621;

QUE le greffier soit autorisé à transmettre au MDDEP la confirmation que la Ville n'a aucune objection à la délivrance du certificat d'autorisation par ledit ministère et qu'elle s'engage à prendre possession des infrastructures et de la servitude avant leur exploitation;

QUE la Ville autorise la firme CDGU inc. à transmettre les plans et devis de ce projet au MDDEP pour l'obtention d'un certificat d'autorisation, conditionnellement à la transmission d'une lettre signée par le greffier qui autorise la transmission des plans et devis, la non-objection de l'émission d'un certificat d'autorisation par le MDDEP et une attestation de conformité environnementale du site.

« ADOPTÉE »

11-04-302 ORDRE DE CHANGEMENT N° 3 / AMÉNAGEMENT DES PARCS DES GÉRANIUMS, DES SIFFLEURS, AURÈLE-JOLIAT ET MONTÉE DE LA CÔTE-DOUBLE / RÈGLEMENT N° 1585

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 3 relié au projet « Aménagement des parcs des Géraniums, des Siffleurs, Aurèle-Joliat et montée de la Côte-double – Règlement n° 1585 » totalisant un montant de quarante-deux mille neuf cent quatre-vingt-treize dollars et quarante cents (42 993,40 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1585.

« ADOPTÉE »

11-04-303 ORDRE DE CHANGEMENT N° 3 / CONSTRUCTION DE LA CASERNE D'INCENDIE – RUE FORBES / RÈGLEMENT N° 1583

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 3 relié au projet « Construction de la caserne d'incendie sur la rue Forbes – Règlement n° 1583 » totalisant un montant de huit mille cent quarante dollars et quatre-vingt-sept cents (8 140,87 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1583.

« ADOPTÉE »

11-04-304 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 202-110-1615 / TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT MUNICIPAL / LOT 1 544 630 / RUE RAOUL-BLAIS ENTRE LE BOULEVARD HARWOOD ET LA RUE CHICOINE

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de construction d'un stationnement municipal sur le lot 1 544 630 – rue Raoul-Blais, entre le boulevard Harwood et la rue Chicoine, seize (16) soumissions ont été reçues et ouvertes le 22 mars 2011 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, quinze (15) des seize (16) soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 202-110-1615;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Pavages Vaudreuil inc., 888, montée Labossière, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour les travaux de construction d'un stationnement municipal sur le lot 1 544 630 – rue Raoul-Blais, entre le boulevard Harwood et la rue Chicoine, et ce, pour un montant de trois cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante et un dollars et quatre-vingt-seize cents (374 751,96 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 202-110-1615;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1615.

« ADOPTÉE »

11-04-305 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 020-020-78 / TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE JEUX D'EAU ET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC SUR LA RUE DE CHAMPAGNE / RÈGLEMENT N° 1609

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de construction de jeux d'eau et d'aménagement d'un parc sur la rue de Champagne, six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes le 22 mars 2011 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 020-020-78 (202-110-1609-03);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.), 320, boulevard Pierre-Boursier, Châteauguay (Québec), J6J 4Z2, pour les travaux de construction de jeux d'eau et d'aménagement d'un parc sur la rue de Champagne, et ce, pour un montant de trois cent dix-sept mille neuf cent soixante-cinq dollars (317 965 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 020-020-78 (202-110-1609-03);

Imputation budgétaire : Règlement n° 1609.

« ADOPTÉE »

11-04-306 DÉROGATION MINEURE / 3110-3120, BOULEVARD DE LA GARE / HAUTEUR D'UNE TOURELLE / ZONE C3-357 / LOT 4 119 362 / CCU N° 11-03-34

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Chris Harden;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-03-34 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 mars 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 5 février 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3110 - 3120, boulevard de la Gare;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3110-3120, boulevard de la Gare, afin d'autoriser une tourelle d'une hauteur de 15,5 mètres alors que le Règlement de zonage n° 1275 prévoit une hauteur maximale de 13,5 mètres.

« ADOPTÉE »

11-04-307 DÉROGATION MINEURE / 2431, RUE HENRY-FORD / MARGE AVANT / ACCÈS À LA RUE / ESPACE CHARGEMENT/DÉCHARGEMENT / ZONE I2-644 / LOTS 1 547 189 ET 2 325 609 PTIE (LOT PROJETÉ 4 663 930) / CCU N° 11-03-41

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Pierre Biega;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-03-41 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 mars 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 19 mars 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2431, rue Henry-Ford;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2431, rue Henry-Ford, aux fins :

- d'autoriser une marge avant donnant sur l'autoroute 540 d'environ 10,63 mètres et d'un minimum de 10,5 mètres en dérogation à l'article 3.1.14.4 a) du Règlement de zonage n° 1275 qui prévoit une marge avant d'un minimum de 15 mètres;
- d'autoriser deux (2) accès à la rue d'une largeur maximale de 15 mètres en dérogation à l'article 3.1.14.5 du Règlement de zonage n° 1275 qui prévoit une largeur maximale de neuf (9) mètres;
- de ne prévoir aucun espace pour le chargement/déchargement en dérogation à l'article 2.2.16.3.1.2 du Règlement de zonage n° 1275 qui prévoit un minimum d'un (1) espace.

« ADOPTÉE »

11-04-308 PROGRAMME DE SUBVENTION FONDS ÉCO IGA / BARILS DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE

CONSIDÉRANT l'offre du programme Fonds Éco IGA d'accorder une subvention matérielle à la Ville permettant à soixante-quinze (75) de ses citoyens d'acquérir un baril de récupération d'eau de pluie à seulement quinze dollars (15 \$);

CONSIDÉRANT que le prix de tels barils est d'environ quatre-vingt-cinq dollars (85 \$) l'unité;

CONSIDÉRANT que ce programme nécessite la participation financière de la Ville pour un montant équivalant à quinze dollars (15 \$) par baril, soit mille cent vingt-cinq dollars (1 125 \$);

CONSIDÉRANT que le programme de subvention du Fonds Éco IGA est administré par l'organisme sans but lucratif Projets Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que cette initiative s'inscrit dans la campagne de sensibilisation à l'économie d'eau potable de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser et ratifier la signature du protocole requis pour participer à ce programme de subvention;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ratifiée la signature du protocole d'entente avec Projets Saint-Laurent par M. Guy Pilon, maire, en date du 15 mars 2011, afin que la Ville puisse participer au programme de subvention précité;

QUE les barils de récupération d'eau de pluie reçus dans le cadre de ce programme de subvention soient vendus aux citoyens de la Ville au prix de quinze dollars (15 \$) l'unité, taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-470-00-647;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-04-309 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1563-01 / MODIFICATION / VENTES DE GARAGE ET VENTES TEMPORAIRES / HARMONISATION DES AMENDES

Le conseiller M. Denis Vincent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement sur les ventes de garage et les ventes temporaires afin d'harmoniser les amendes prévues à celles fixées par la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

11-04-310 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1610 / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE DES TRAVAUX / HONORAIRES PROFESSIONNELS / CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT EN FRONTAGE DE L'ARÉNA EXISTANT

Le conseiller M. Rénaud Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels et la construction d'un stationnement en frontage de l'aréna existant, y incluant tous les ouvrages connexes, et décrétant un emprunt de huit cent soixante et onze mille dollars (871 000 \$) à ces fins.

11-04-311 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1623 / UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU POTABLE

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement sur l'utilisation extérieure de l'eau potable.

11-04-312 ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT N° 1621 / PROTOCOLE D'ENTENTE / PROJET « SERVICES MUNICIPAUX AU NORD DE L'AVENUE MARIER » - PHASES 2 ET 3

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1621 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et « Les cours Valois inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction de la fondation de rues, des services municipaux, d'aqueduc, d'égout domestique et d'égout pluvial du projet « Services municipaux au nord de l'avenue Marier phase 2 (parties des rues Bellini et Vivaldi) et phase 3 (rue Verdi et une partie de la rue Bellini) »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 18 avril 2011 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**11-04-313 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1621 / PROTOCOLE D'ENTENTE / PROJET
« SERVICES MUNICIPAUX AU NORD DE L'AVENUE MARIER » - PHASES 2 ET 3**

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et « Les cours Valois inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction de la fondation de rues, des services municipaux, d'aqueduc, d'égout domestique et d'égout pluvial du projet « Services municipaux au nord de l'avenue Marier phase 2 (parties des rues Bellini et Vivaldi) et phase 3 (rue Verdi et une partie de la rue Bellini) ».

**11-04-314 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-152 / AJOUT À LA GRILLE
DES USAGES ET NORMES / ZONE C2-258 / ARTICLE CONCERNANT LES
TERRASSES EXTÉRIEURES**

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-152 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 en ajoutant à la grille des usages et normes de la zone C2-258 l'application spécifique de l'article 3.2.22 concernant les terrasses extérieures »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 18 avril 2011 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**11-04-315 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-152 / AJOUT À LA GRILLE DES USAGES
ET NORMES / ZONE C2-258 / ARTICLE CONCERNANT LES TERRASSES
EXTÉRIEURES**

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 en ajoutant à la grille des usages et normes de la zone C2-258 l'application spécifique de l'article 3.2.22 concernant les terrasses extérieures.

**11-04-316 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-153 / MODIFICATION /
LIMITES DE LA ZONE C3-405 / INCLUSION DU LOT 4 378 205**

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-153 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'agrandir les limites de la zone C3-405 à même une partie de la zone H3-409A de manière à inclure la totalité du lot 4 378 205 »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 18 avril 2011 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

11-04-317 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-153 / MODIFICATION / LIMITES DE LA ZONE C3-405 / INCLUSION DU LOT 4 378 205

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'agrandir les limites de la zone C3-405 à même une partie de la zone H3-409A de manière à inclure la totalité du lot 4 378 205.

11-04-318 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-150 / AUTORISATION / GARAGES DÉTACHÉS SITUÉS À L'EXTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 7 mars 2011 un projet de règlement portant le n° 1275-150;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 21 mars 2011 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-150 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-150 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de permettre des garages détachés d'un maximum de 150 m² sur des terrains de 4 350 m² et plus situés à l'extérieur du périmètre urbain ».

« ADOPTÉE »

11-04-319 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1627 / TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU PUIITS D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE / SECTEUR DOMICILIAIRE RITCHIE

Le conseiller M. Denis Vincent donne avis de motion qu'à la séance extraordinaire de ce Conseil tenue le 6 avril 2011, il présentera, pour adoption, un règlement autorisant les travaux de mise à niveau du puits d'alimentation d'eau potable du secteur domiciliaire « Ritchie », y incluant tous les travaux connexes, en décrétant un emprunt de cent quatre-vingt mille dollars (180 000 \$) à ces fins.

11-04-320 AUTORISATIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner les autorisations accordées par la directrice générale, savoir :

- Tournage et enregistrement de scènes sur la rue du Milicien et l'avenue Saint-Charles et utilisation du stationnement du centre communautaire par les Productions Pixcom inc. le 25 mars 2011;
- Fermeture de la rue Chicoine, entre le restaurant Sunny's et la rue de Chenonceau, pour la tenue de courses de boîtes à savon le 11 juin 2011.

« ADOPTÉE »

11-04-321 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

11-04-322 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

11-04-323 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 30 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, greffier